

Journées des soignants 2022, Paris- 6-7 octobre 2022

Une Charte pour le nouveau-né hospitalisé

Par Dr Roseline Péluchon, JIM.fr (Journal International de Médecine), invitée par Laboratoire Gallia

Fruit d'un travail commun entre SOS Préma et la Société française de néonatalogie, la Charte du nouveau-né hospitalisé a été présentée comme fil conducteur tout au long des journées des soignants 2022. Elle est placée sous le patronage du ministère des Solidarités et de la Santé, dans le cadre du projet des 1000 premiers jours, et est soutenue par de nombreuses associations professionnelles en France et en Europe.

Cette Charte a pour objectif d'engager tous les acteurs de la naissance dans des soins centrés sur les enfants et la famille, de favoriser la coopération des parents et des professionnels, de soutenir les équipes et de faire du concept de « zéro séparation » un nouveau paradigme. Elle représente un message fort de l'unité des différents acteurs autour de la naissance.

La Charte du nouveau-né hospitalisé s'appuie sur la théorie de l'attachement et ses implications dans le monde du soin et sur trois piliers indispensables qui nourrissent la dynamique du processus d'attachement : « Proximité, Réciprocité et Engagement ».

Chacun des points de la Charte est relatif à au moins 1 de ces piliers.

La proximité : présence continue et peau à peau

La proximité est l'expérience unique et émotionnelle vécue par les parents avec leur enfant. Elle implique trois dimensions : le contact, les émotions créant un climat propice à l'attachement, et l'individualisation, par laquelle les parents apprennent à reconnaître les besoins de leur enfant et à y répondre de manière appropriée.

Les points de la Charte correspondant à la proximité sont :

- Le point 1 : La **présence continue**, dès la naissance, sans restriction, c'est-à-dire 24h/24, d'au moins 1 des parents ou d'une personne de confiance.

Les parents choisissent, s'ils le souhaitent, une à deux personnes de confiance pour les soutenir et les relayer tout au long de l'hospitalisation.

- Le point 2 : Des **meilleures conditions** pour créer le lien d'attachement avec les parents (contact physique, bercement, échanges vocaux, alimentation) qui améliorent l'état de santé et le bon développement du nouveau-né. Parents et soignants partagent leurs connaissances pour regarder ensemble le bébé, comprendre ses réactions et entrer en relation avec lui.
- Le point 3 : Du **contact peau à peau quotidien**, avec au moins l'un de ses parents, ou la personne de confiance désignée par eux, le plus tôt possible, de façon prolongée au cours des premières 24h de vie et jusqu'à la sortie.

La réciprocité

La réciprocité favorise une série de comportements mutuellement satisfaisants pour le bébé et ses parents. Elle implique la complémentarité : le bébé est un partenaire actif de son développement, les parents le soutiennent et sont ses co-régulateurs. Elle implique aussi la sensibilité des parents : ils sont réceptifs aux intentions de leur bébé et au fait qu'il cherche à entrer en relation avec eux.

Les points de la Charte correspondant à la réciprocité sont :

- Le point 5 : la possibilité de téter au sein ou au biberon, **aussitôt qu'il montre la capacité à le faire**, sans restriction d'âge gestationnel.
- Le point 6 : **un environnement confortable** adapté à son développement sensoriel (luminosité, son, odeur, goût, toucher).
- Le point 10 : une **prise en charge individualisée**, élaborée en concertation avec ses parents, et en accord avec la littérature scientifique la plus récente sur le sujet.

L'engagement

La mise en place de l'attachement nécessite une relation stable et permanente. Les parents sont disponibles pour leur bébé. L'engagement comporte 2 dimensions : la centralité qui met l'enfant au centre de la vie des parents et de la famille et la reconnaissance par les parents de leur responsabilité à l'égard du bien-être de l'enfant, favorisant sa sécurité, sa croissance et son développement.

Au travers de leur exploration du rôle de parent, ils construisent une identité parentale unique et consolident leur sentiment de légitimité de leur rôle parental.

Les points de la Charte correspondant à l'engagement sont :

- Point 4 : **Colostrum maternel** sans restriction d'âge gestationnel ou de poids, en l'absence de contre-indication médicale. L'équipe soignante informe et accompagne la mère dans la façon de nourrir son enfant et la soutient dans ses choix.
- Point 7 : **participation des parents aux soins** du bébé avec l'accompagnement des professionnels de santé.
- Point 8 : **rôle protecteur des parents** dans la prise en charge de l'inconfort et de la douleur en étroite coopération avec les soignants.
- Point 9 : **informations** accessibles et compréhensibles destinées aux parents pour comprendre l'état de santé du bébé et prendre soin de lui.

La Charte propose enfin des pistes de réflexion pour initier le changement et présente un exemple de méthode favorisant le déclenchement du changement de pratiques.

Par cette Charte du nouveau-né hospitalisé, les parents et les professionnels de la naissance s'engagent à tout mettre en œuvre afin que les nouveau-nés hospitalisés bénéficient tous de soins du plus haut niveau de qualité.



Charte du nouveau-né hospitalisé – Journées des soignants 2022 – SOS Préma – Paris- 6-7 octobre 2022

